



CARTES LOGÉES : Par Didier Forray UN PAIEMENT PLEIN D'ATOUS

Pour optimiser les process des déplacements professionnels, un nombre grandissant d'entreprises ont adopté un programme de cartes logées. Comment cela fonctionne-t-il ? Quels sont les avantages ? Explications.

© Harmaign



Vous aimez les cartes affaires ? Vous allez adorer les cartes logées ! Ce moyen de paiement s'impose lentement mais sûrement dans le monde du voyage d'affaires. « *Les cartes logées ont le vent en poupe ; elles sont revenues à la mode* », lance ainsi Véronique Parisot, directrice des partenariats chez American Express France. De quoi s'agit-il ? En pratique, la carte logée n'est pas une carte physique, contrairement à une carte affaires, mais une carte éditée au nom de l'entreprise et dont le numéro est « logé » de façon sécurisée chez les compagnies aériennes et agences de voyages utilisées par l'entreprise. Tout cela reste parfaitement transparent pour le collaborateur qui doit planifier un déplacement : pour organiser son voyage, il lui suffit de contacter sa compagnie aérienne ou son agence de voyages habituelle et de réserver son billet, exactement comme il le faisait avant la mise en place d'une carte logée. À un détail près : cette fois, le salarié n'a plus besoin de présenter une carte affaires ni d'avancer les frais avec sa carte personnelle puisque le paiement s'effectue via le compte logé.

PRINCIPES ET SOLUTIONS

Le principe de fonctionnement des cartes logées se rapproche donc du système des règlements « en compte ». Mais la similitude s'arrête là car, dans le cas d'une carte logée, la facturation est réalisée sur un seul compte où sont regroupées toutes les dépenses voyages de l'entreprise. Autre différence : les cartes logées sont éditées par un nombre très limité d'émetteurs spécialisés. Il existe en effet sur le marché français deux grands acteurs de la

carte logée : American Express et AirPlus, qui a noué un partenariat avec BNP Paribas, et, plus en retrait, le groupe Crédit Mutuel-CIC et Citibank.

À noter au passage une petite différence entre les solutions proposées par American Express et AirPlus, les deux leaders du marché : chez American Express, le compte logé permet de régler toutes les dépenses, y compris l'hôtellerie, qui peut alors être traité par l'agence de voyages via un système de refacturation, tandis que, chez AirPlus, la carte logée ne peut servir qu'à la réservation de billets d'avion, les autres prestations pouvant être réglées grâce à l'utilisation de cartes virtuelles basées sur des numéros uniques MasterCard.

AVANTAGES ET STRATÉGIES

Pour les entreprises, les cartes logées offrent en tout cas toute une série d'avantages, à commencer par la facturation centralisée de toutes les dépenses voyages. Qu'il s'agisse de billets d'avion, de billets de train, de nuitées hôtelières ou de locations de véhicules, toutes les dépenses de tous les collaborateurs se retrouvent sur un seul et même relevé. Finie la multiplication des factures et des paiements ! Les relevés affichent d'ailleurs des données additionnelles, en plus des strictes données financières, en particulier le nom du voyageur, le détail de son voyage, les compagnies aériennes utilisées...

À la clé, cela permet une meilleure visibilité des dépenses et donc la possibilité de mieux les contrôler. Les entreprises peuvent notamment veiller plus étroitement au respect de la politique voyage. Les entreprises ont aussi la possibilité

DE QUOI SÉDUIRE AUSSI LES PROFESSIONNELS DU TOURISME !

Si les cartes logées permettent aux entreprises d'optimiser les process et les coûts liés aux déplacements professionnels, leur utilisation ne manque pas d'intérêt non plus pour les agences de voyages et les compagnies aériennes. « *Tout l'intérêt des cartes logées, c'est de garantir les paiements* », assure d'emblée Linda Hellal, directrice marketing de l'agence Frequent Flyer Travel Paris. Dans un système de carte logée, le risque de défaut de paiement est effectivement entièrement supporté par l'émetteur de la carte. « *C'est nous qui prenons le risque* », confirme Philippe Klopman, responsable des partenariats d'Air Plus. « *Évidemment, on ne fait pas cela à l'aveugle, poursuit-il. Lors d'une ouverture du compte, il y a toute une étape d'étude du risque financier et nous pouvons recourir à une garantie du siège ou, en dernier recours, une garantie bancaire.* » En contrepartie, le coût des cartes logées repose sur les agences de voyages et les compagnies aériennes. « *Mais cela vaut le coup* », justifie Linda Hellal. Dans une étude réalisée par AirPlus, Christian Mousnier, directeur général adjoint d'Avexia Voyages, a fait ses comptes : « *Nous estimons bénéficier d'une diminution des impayés clients de plus de 20 % grâce à la carte logée* », témoigne-t-il. Au-delà du volet garanti, la carte logée présente également des avantages sur le plan des processus comptables, les factures étant traitées automatiquement.

d'élaborer plus finement des stratégies ciblées de réduction des coûts. Une analyse fine du reporting peut à cet égard donner des arguments pour renégocier chaque année les tarifs avec les fournisseurs voyages, en particulier les compagnies aériennes. « *Les entreprises peuvent améliorer de 10 à 15 % leur niveau tarifaire* », estime Philippe Klop-

man, responsable des partenariats d'Air Plus. Exemple avec Aéroports de Paris : dans une étude, AirPlus estime que « la carte logée a permis à Aéroports de Paris de négocier une réduction de 136 000 euros, équivalant à 6 % du budget aérien annuel total ».

GAIN DE TEMPS ET PAIEMENT DIFFÉRÉ

Autre atout : le traitement des factures émises par les agences de voyages est automatique. L'intégration des factures s'effectue au fur et à mesure dans le progiciel de gestion, sans que le service comptabilité ne soit obligé de saisir chaque facture individuellement. De quoi gagner du temps aussi sur le processus de réconciliation entre factures et paiements. AirPlus cite d'ailleurs l'exemple de Veolia Environnement qui estime que « le passage à la carte logée a généré plus de 35 % d'économies annuelles sur le traitement des transactions payées avec la carte logée, incluant l'intégration comptable et la réconciliation facture-paiement, équivalant à plus de 280 000 euros par an ».

Les cartes logées permettent ensuite de gagner en trésorerie en bénéficiant d'un paiement différé. Celui-ci s'élève à 43 jours en moyenne chez American Express, mais la durée peut être personnalisée lors de l'ouverture du compte. L'entreprise peut par exemple décider de ne régler qu'une seule facture tous les 15 jours.

À cela s'ajoute ensuite un volant d'assurances pour les voyageurs, sur le modèle de ce qui existe pour les cartes premium des particuliers. Une différence toutefois : la carte logée permet de couvrir tous les salariés d'une entreprise, mais aussi les invités, les stagiaires ou les intérimaires. Ce sont en fait toutes les personnes qui dépendent du dossier réservé avec une carte logée qui bénéficient de l'assurance. Chez AirPlus, le montant des prises en charge peut s'élever jusqu'à 600 000 euros. Véronique Parisot insiste de son côté sur le fait que « les détenteurs d'une carte American Express classique peuvent cumuler les assurances avec celles de la carte logée de leur entreprise ».

QUESTIONS À...

Philippe KLOPMAN

Responsable des partenariats d'Air Plus



Le marché des cartes logées est-il mature ou a-t-il encore un fort potentiel de développement ?

Il y a encore des marchés à prendre ! On estime que seulement 25 % des transactions qui passent par les agences de voyages utilisent une carte logée. De fait, nous pensons que nous pouvons facilement doubler notre nombre de clients dans les trois prochaines années à venir. Aujourd'hui, les acheteurs connaissent la carte logée, mais les entreprises doivent franchir le pas.

Et la mise en place d'une carte logée n'a rien du parcours du combattant. « Dans des cas simples, on peut mettre en place un programme de carte logée en deux semaines », assure Philippe Klopman.

Les cartes logées s'adressent-elles à toutes les entreprises ou faut-il un minimum de transactions ?

Pour qu'une entreprise soit intéressée par un système de paiement centralisé, elle doit avoir un budget voyages annuel dépassant les 50 000 euros. En dessous de ce montant, cela n'a pas franchement d'intérêt, car l'entreprise peut amplement réserver ses voyages sur les sites B2B, sans centralisation, ni outil de reporting.

Comment voyez-vous le futur des cartes logées ? Est-ce qu'il y a des améliorations possibles à l'avenir ?

Oui. Il est possible d'aller plus loin. En septembre dernier, nous avons ainsi mis en place notre carte virtuelle, adossée à une carte logée. Cette carte permet de régler des prestations de voyages qui nécessitent une carte bancaire, comme c'est le cas par exemple pour les hôtels ou certaines compagnies aérienne low cost. Plus globalement, il y a beaucoup à faire sur les cinq années à venir, principalement en matière d'acceptation des cartes logées. Peu à peu, l'acceptation s'élargit aux taxis, aux VTC, aux réservations de restaurants. Mais, demain, on pourrait aussi imaginer que les cartes logées s'ouvrent à d'autres familles d'achats en dehors du monde du voyage.

Délai encore plus court chez American Express puisque Véronique Parisot parle de « cinq jours à partir du moment où nous avons tous les éléments ». Les cartes logées savent abattre leur jeu !

